

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 3/2020/0109/157 du 20 octobre 2020 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire** autorise la société FALLPROTEC SA d'exploiter à Grass, 2-4, rue Gustave Loosé, un atelier de travail de métaux et de mécanique générale.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal.

pour le Collège des bourgmestre et échevins



Guy Pettinger
Bourgmestre

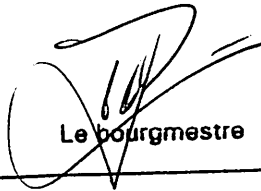


Diane Stockreiser-Pütz
Secrétaire communal

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché
en bonne et due forme à partir du **2.7.OCT. 2020**

Steinfort, le **2.7.OCT. 2020**


Le bourgmestre




Le secrétaire communal